

Marché public

Référence du marché : 2017.02

Date de clôture estimée : 30 juin 2017

Etat : Première publication

Publié dans : Marchés publics d'Aquitaine

### **Avis de marché**

Département(s) de publication : **33**

Annonce No **2017.02**

Services

---

- *Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur* : Communauté de Communes du Créonnais  
Correspondant : FELD Mathilde, Présidente, 39 Bld Victor Hugo 33670 CREON tél. : 05.57.34.57.00  
courriel : pascale.berthelot.dgs@cc-creonnais.fr adresse internet : <http://www.cc-creonnais.fr>

**Objet du marché : étude de gouvernance préalable à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI**

*Caractéristiques principales :*

la Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Loi Maptam) promulguée le 27 janvier 2014 crée la nouvelle compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et protection des inondations) dont les missions sont définies par les alinéas suivants de l'article L 211-7 du code de l'environnement :

- L'Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau
- la défense contre les inondations et contre la mer
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Egalement sous tendue par l'objectif de rénover, clarifier et renforcer la gouvernance en matière d'eau et milieux aquatiques, la Loi attribue cette compétence aux communes avec transfert de droit aux EPCI-FP à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les EPCI-FP peuvent alors se regrouper afin d'exercer cette compétence (transfert/délégation de tout ou partie de la compétence) à l'échelle des bassins versants et ainsi mieux répondre aux enjeux de la gestion de l'eau et des risques d'inondation. La compétence GEMAPI ne recouvrant pas l'ensemble des missions intimement liées à ces domaines, ces collectivités peuvent tout à fait se doter de compétences complémentaires (maîtrise des eaux pluviales, lutte contre l'érosion des sols, gouvernance locale de l'eau, ...)

*Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) :* sur le territoire de la Communauté de Communes du Créonnais. Le Conseil Communautaire a décidé de mener une réflexion sur l'organisation de la maîtrise d'ouvrage locale pour le territoire de la CdC du Créonnais (CCC) C'est dans ce contexte que la CCC s'est portée maître d'ouvrage d'une étude de gouvernance préalable à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur le territoire communautaire, objet de la présente consultation.

*Refus des variantes.*

*Cautionnement et garanties exigés :* sans objet.

*Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les*

*réglementent :* le délai des dépenses se fera par virement bancaire sur fonds propres, selon la

législation en vigueur.

*Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché* : aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

en cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement ne sera pas solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature autre que la langue française : français.  
*Unité monétaire utilisée, l'euro.*

*Conditions de participation :*

Les personnes morales ne sont pas tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation.

*Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : cf article 4 du dossier de consultation*

*Autres renseignements demandés :*

- Autres renseignements demandés : extrait K-Bis;
- Autres renseignements demandés : moyens humains;
- Autres renseignements demandés : références;
- Autres renseignements demandés : moyens techniques.

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

*Critères d'attribution :*

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (dossier de consultation).

*Type de procédure* : procédure adaptée.

*Date limite de réception des offres* : 30 juin 2017, à 12h00

*Délai minimum de validité des offres* : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

*Autres renseignements :*

*Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice* : GEMAPI.

*Renseignements complémentaires* : retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier sur le site demat-ampa.fr ou sur le site de la Communauté de Communes du Créonnais Instance chargée des procédures de recours : **Tribunal Administratif de Bordeaux** 9, rue Tastet 33000 BORDEAUX Tel : 05.56.99.38.00 Fax : 05.56.24.39.03 Courriel : greffe.tabordeaux@juradm.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Cf. Le greffe du tribunal administratif de Bordeaux, ci-dessus.

Bureaux administratifs de la Communauté de Communes du Créonnais, situés 39 Bld Victor Hugo 33670 CREON, ouvert tous les jours exceptés les samedis, dimanches et jours fériés, de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 17 heures 30.

*Date d'envoi du présent avis à la publication* : 29 mai 2017.

*Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés* : CdC du Créonnais ou Par VOIE DEMATERIALISEE : **<http://www.demat-ampa.fr>**

*Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus* : CdC du Créonnais

*Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus* : Uniquement par VOIE DEMATERIALISEE : **<http://www.demat-ampa.fr>** ou **<http://www.cc-creonnais.fr>**